



SOMMAIRE



Compte entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels







- Généralités
- > L'envoi simplifié des pièces justificatives
- > Déclaration d'accident du travail en ligne
- Saisie des dates du congé paternité hors DSN
- Bordereau de Paiement des Indemnités Journalières
- Consultation de vos données AT/MP



GENERALITES



Le compte entreprise est **un point d'entrée unique** pour toutes les démarches des entreprises avec l'Assurance Maladie – Risques professionnels :

- Déclaration d'accident du travail
- Gérer les justificatifs d'indemnité journalière (IJ)
- Accéder aux bordereaux d'indemnité journalière (= BPIJ)
- Enregistrement des dates du congé paternité (si vous n'êtes pas en DSN)

METTEZ À JOUR VOS PROFILS POUR ACCÉDER AU SERVICE

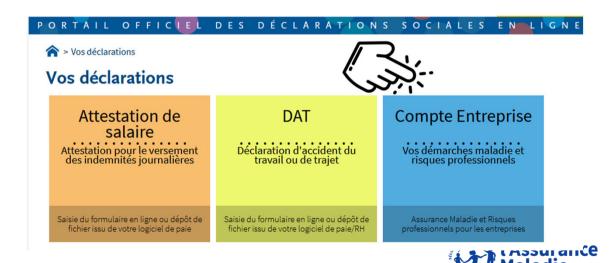
- ajoutez la déclaration;
- gérez les habilitations.



Besoin d'aide?

0 806 800 700

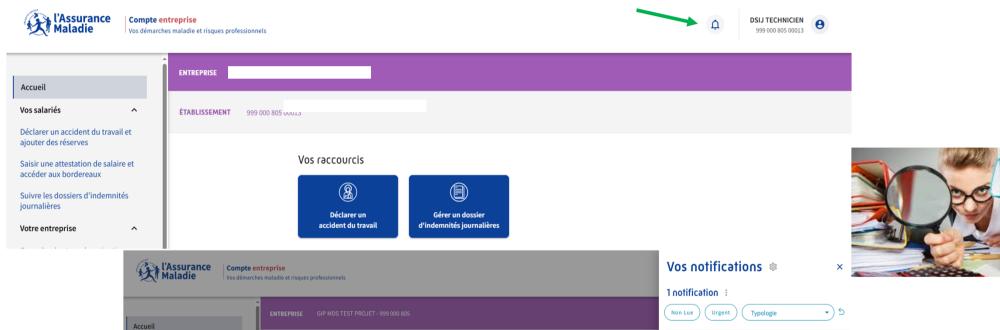
Service gratuit + prix appel

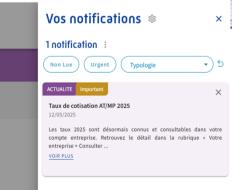


gir ensemble, protéger chacun

ÉTABLISSEMENT 999 000 805 00013

Vos raccourcis







Vos salariés

journalières Votre entreprise

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

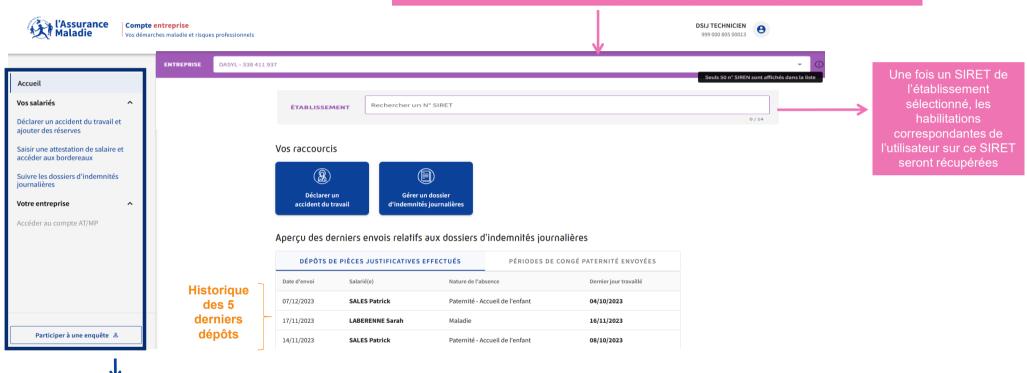
Saisir une attestation de salaire et

Suivre les dossiers d'indemnités

accéder aux bordereaux

Le bandeau entreprise permet de sélectionner l'entreprise pour laquelle l'utilisateur veut effectuer une opération (multi établissements ou tiers déclarant).

La liste déroulante ne peut contenir plus de 50 entreprises.



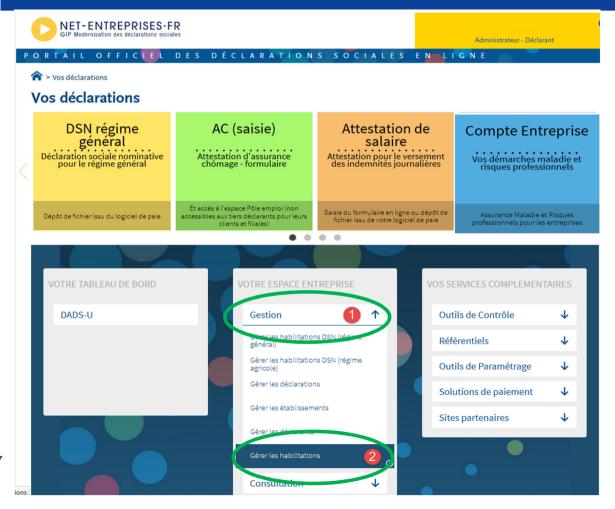
Le menu latéral est accessible sur toutes les pages du compte entreprise

Les liens ci-dessous seront « cliquables » en fonction des habilitations de chaque utiliser sur le SIRET sélectionné. Si aucun SIRET n'est sélectionné, aucun lien n'est cliquable (sauf accueil).

- Actif (en bleu) = ajout téléservice et habilitation activée au préalable sur compte-entreprises ok
- · Inactif (en gris) = téléservice disponible mais non ajouté sur le compte Net-entreprises



LE COMPTE ENTREPRISE – HABILITATIONS



- ⇒ Les administrateurs ont la possibilité de gérer les déclarations et les habilitations
- ⇒ Sur le menu personnalisé,
 cliquez sur « Gestion » puis
 « Gérer les habilitations »



LE COMPTE ENTREPRISE - VOS DÉMARCHES POUR VOS SALARIÉS

La partie « Vos salariés » vous permet de :

- ✓ déclarer un accident du travail ou de trajet, et émettre des réserves sur le caractère professionnel de l'accident.
- ✓ saisir une attestation de salaire en ligne.
- ✓ consulter les bordereaux de paiement des indemnités journalières (BPIJ) lorsque celles-ci ont été subrogées par l'employeur.
- ✓ transmettre, suivre et compléter les périodes de congé paternité (hors DSN) et les pièces justificatives nécessaires au traitement des indemnités journalières.



L'ENVOI SIMPLIFIÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES



DÉPÔT PJ : UN SERVICE TRÈS SIMPLE



1- Je crée le dossier

2 - J'ajoute les pièces

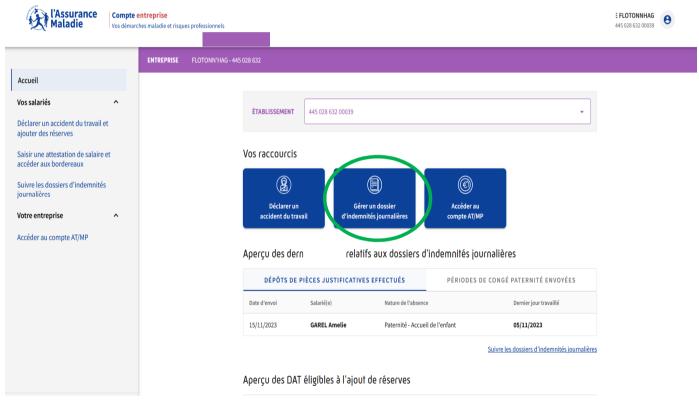
3 - J'envoie mes PJ



ENVOI SIMPLIFIÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

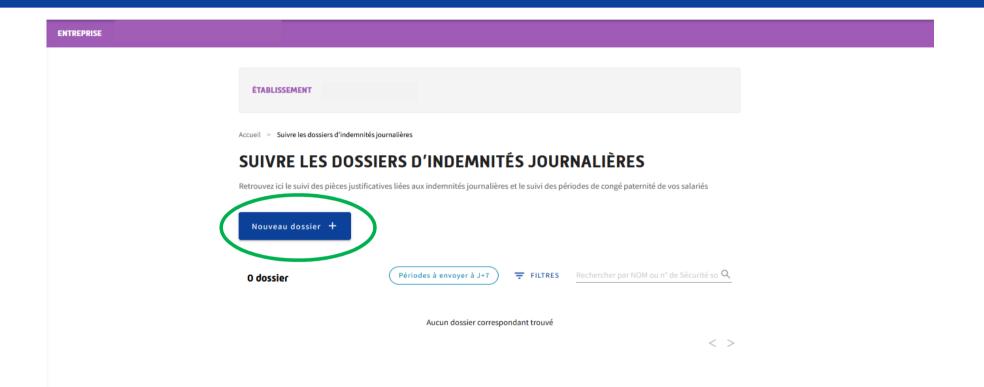
Un point d'entrée unique et sécurisé

Un routage automatique vers la caisse gestionnaire



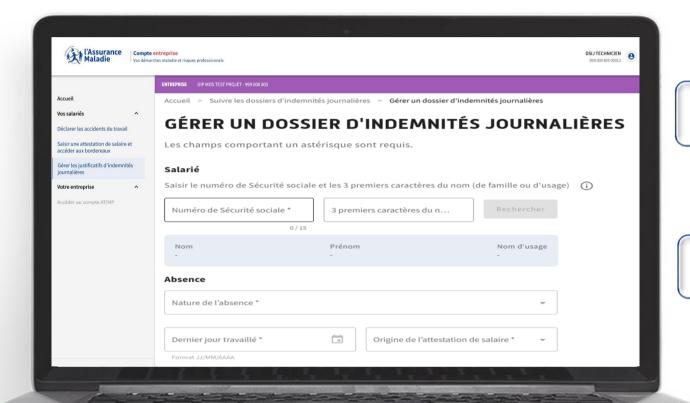


L'ENVOI SIMPLIFIÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES





CRÉATION DU DOSSIER



Identification de l'entreprise et du salarié

Identification de l'arrêt concerné avec le DJT

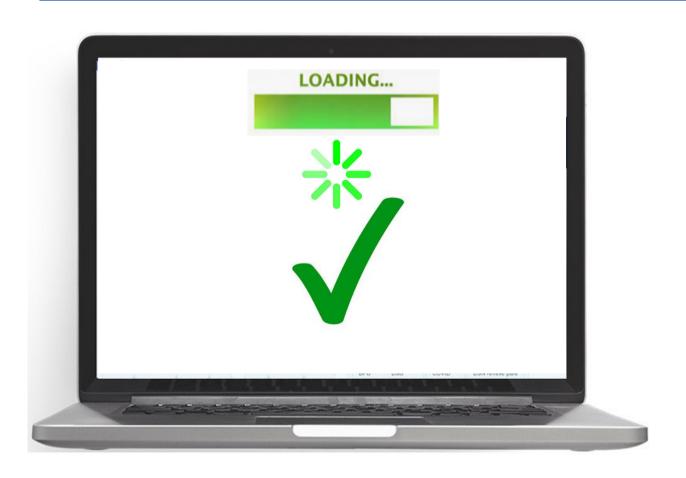
Type d'absence du salarié

Origine de l'attestation de salaire

Motif



C'EST DÉJÀ FINI?



Envoi direct

A la caisse gestionnaire

+ sécurisé

+ efficace

+ simple



LA DÉCLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL EN LIGNE



L'E-DAT VIA LE COMPTE ENTREPRISE

Accueil

Vos salariés

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

^

Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités journalières

Votre entreprise

Consulter les taux de cotisation AT/MP

Consulter les données pour mon prochain taux AT/MP

ENTREPRISE

ÉTABLISSEMENT

Accueil > Déclarer un accident du travail

DÉCLARER UN ACCIDENT DU TRAVAIL



Déclarer un accident du travail



Reprendre une déclaration d'accident du travail en cours



Transmettre un flux structuré de déclaration (EDI)



Ajouter des réserves



L'E-DAT

Pourquoi passer à l'E-DAT ?



Rapide : remplissage en 5 étapes



Moins onéreuse : plus d'envoi en recommandé



Envoi des données sécurisé



Ergonomique



Complète : vous accédez directement à la feuille de soins et vous pouvez joindre des pièces, et émettre des réserves





SAISIE DES DATES DU CONGÉ PATERNITÉ HORS DSN



SAISIE DES PERIODES DE FRACTIONNEMENT LE CONGE PATERNITE

1 ENFANT > 28 JOURS

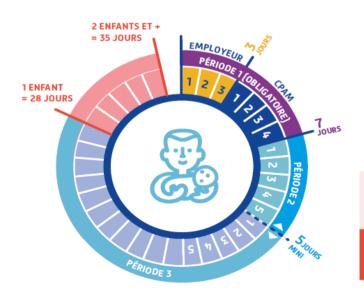
2 ENFANTS ET +

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35



LE POINT DE DÉPART ? TOUT DE SUITE!

Le salarié cesse toute activité au **minimum 7 jours** dès la naissance ou dès le 1^{er} jour ouvrable suivant. Si le salarié ne prend pas la totalité du congé, le solde sera pris en une ou deux fois par période de 5 jours minimum, **dans les 6 mois suivant la naissance**.



LE CONGÉ EN 1. 2 OU 3 FOIS

- La première période représente un minimum de 7 jours, dont les 3 jours employeurs, le congé peut être pris en totalité dès le début.
- Le solde est à prendre en 1 ou 2 périodes d'une durée minimale de 5 jours pour chaque période, dans les 6 mois suivant la naissance.

EN PRATIQUE

À chaque période, un signalement ou une attestation sur net-entreprises est nécessaire pour calculer l'indemnisation.

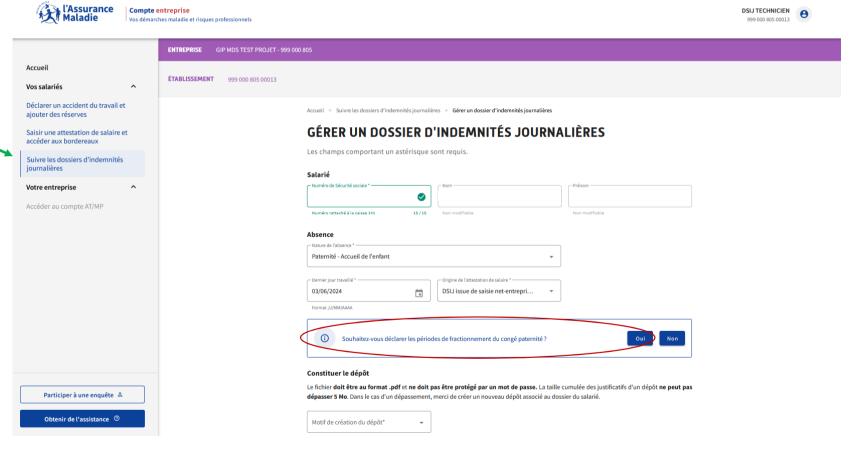


Le dernier jour de travail à indiquer est la veille de chaque nouvelle période à indemniser par la CPAM.



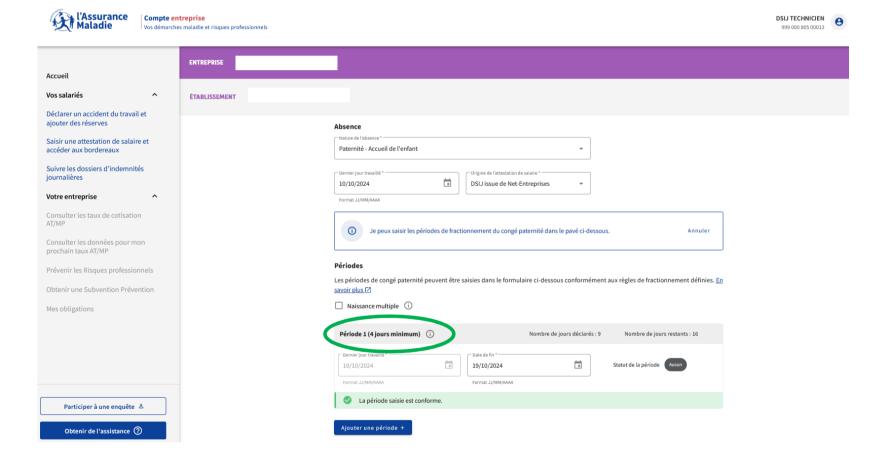


SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT





SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT





SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT



Compte entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels

Constituer le dépôt

Le fichier doit être au format .pdf et ne doit pas

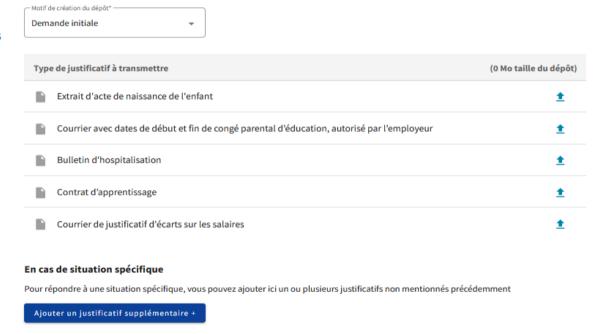
Demande initiale

Suite à Compte-Rendu Métier

Suite à courrier

Constituer le dépôt

Le fichier doit être au format .pdf et ne doit pas être protégé par un mot de passe. La taille cumulée des justificatifs d'un dépôt ne peut pas dépasser 5 Mo. Dans le cas d'un dépassement, merci de créer un nouveau dépôt associé au dossier du salarié.

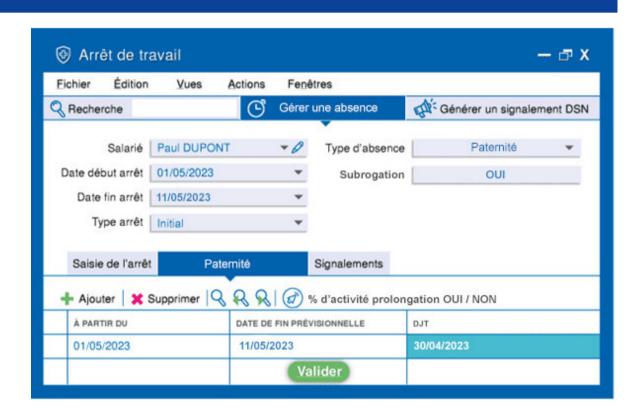




AVEC LE SIGNALEMENT DSN 1 SEULE ACTION À RÉALISER

Je rentre l'absence dans mon logiciel de paie.







BORDEREAU DE PAIEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES



BORDEREAU DE PAIEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES



Attestation de salaire pour le versement
des indemnités journalières

En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales d'utilisation du service "Attestation de salaire pour le versement des IJ"

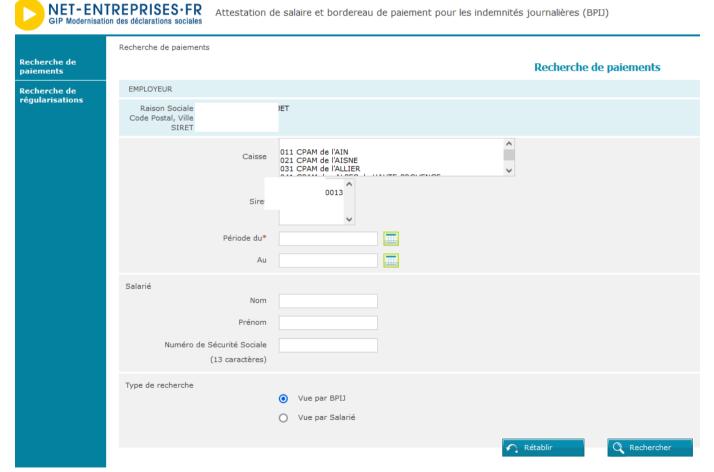
Bordereaux de paiement des indemnités journalières

En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales d'utilisation du service "Bordereaux de paiement des IJ"

Retour



BORDEREAU D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES





LE COMPTE ENTREPRISE - VOS DÉMARCHES POUR VOTRE ENTREPRISE

La partie « Votre entreprise » vous permet de :

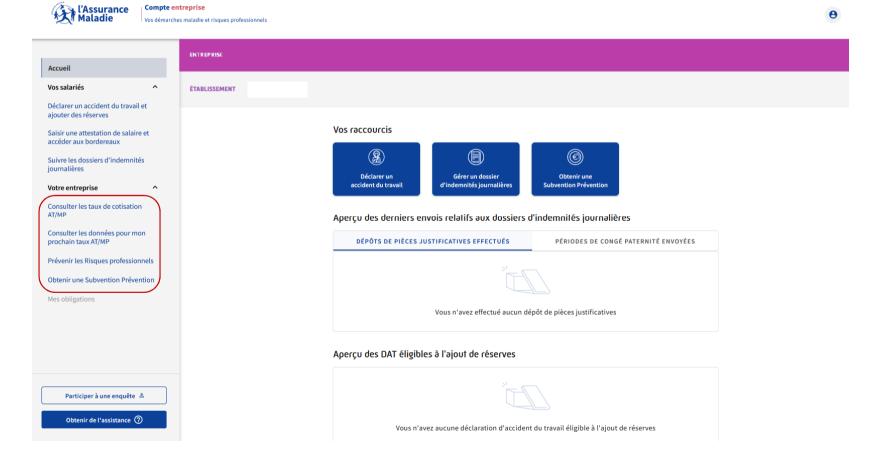
- ✓ consulter vos taux de cotisation AT/MP notifiés et le détail de leur calcul ;
- √ télécharger la notification dématérialisée des décisions de taux de cotisation ;
- ✓ voir les sinistres récemment reconnus impactant vos futurs taux ;
- ✓ consulter un bilan individuel des risques professionnels vous permettant de vous comparer avec d'autres entreprises de mêmes taille et secteur ;
- √ télécharger une attestation des indicateurs des risques professionnels de votre structure ;
- ✓ demander une aide financière pour des solutions de prévention des risques professionnels (diagnostics, formations, équipements...).



CONSULTATION DE VOS DONNÉES AT/MP

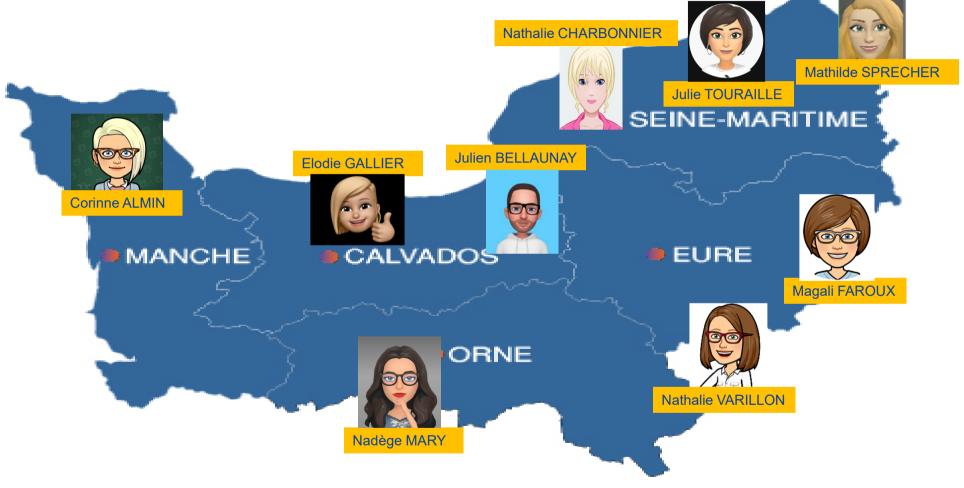


LE COMPTE AT/MP





Vos chargés à la relation aux entreprises







LES CONTACTS









Espace entreprise
https://www.ameli.fr/entreprise



